

Appel à projet - Circuits alimentaires locaux - Coopération, innovation, logistique

REGION NOUVELLE-AQUITAINE

Date limite dépôt des dossiers : 30 avril 2025

Présentation du dispositif

Accompagner les projets innovants dans le domaine des Circuits Alimentaires Locaux (CAL).

Objectifs :

- Structurer les filières alimentaires locales en Nouvelle-Aquitaine, contribuant au développement économique et à l'emploi dans les territoires,
- Expérimenter et développer de nouvelles solutions logistiques d'approvisionnement et de distribution,
- Développer des circuits alimentaires locaux diversifiés prenant en compte l'ensemble des acteurs (établissements publics, entreprises, associations et autres structures de l'économie sociale et solidaire,...), de l'amont à l'aval de la filière,
- Développer la consommation en produits locaux, de qualité et/ou bio, dans les différents marchés régionaux (restauration hors domicile, restauration - collective, grandes et moyennes surfaces, distribution directe en circuits de proximité, artisans, ...).

Conditions d'attribution

Qui peut candidater ?

— Entreprises éligibles

Peuvent candidater :

- les producteurs et/ou leurs groupements,
- les organismes professionnels de la filière alimentaire,
- les transformateurs (entreprises agroalimentaires, artisans et métiers de bouche...),
- les acteurs de la distribution et du commerce (restauration hors domicile publique ou privée, grandes et moyennes surfaces, commerces de proximité, épiceries...),
- les collectivités et établissements publics.

Pour quel projet ?

— Dépenses concernées

Sont éligibles, les dépenses liées :

- à l'ingénierie chargée de l'animation et de la réalisation du projet. Il s'agit des coûts d'animation nécessaires à l'organisation et au suivi du projet, ainsi qu'au fonctionnement du partenariat,

- aux frais de mission du chef de file sont également éligibles,
- aux prestations externes nécessaires à la mise en œuvre du projet (études, formation, communication...).

Montant minimum de dépenses éligibles : 20 000 €.

Montant maximum des dépenses éligibles : 100 000 €.

Le plafond des dépenses éligibles pour les dépenses de personnel (salaire chargé) est fixé à 50 000 € par structure partenaire et par an.

Montant de l'aide

De quel type d'appel à projets s'agit-il ?

L'aide intervient à hauteur de 50% maximum.

Informations pratiques

Comment candidater ?

— Au près de quel organisme

Candidature à effectuer au moyen des formulaires de demande d'aide adaptés au type de projets visés par la candidature et joints dans la partie "Fichiers attachés".

Envoi du dossier complet **avant le 30 avril 2025**, par courriel uniquement, à : circuitcourts@nouvelle-aquitaine.fr, en mentionnant dans l'objet du courriel la formule suivante : AAPCAL2025 - Demande aide - Nom chef de file - Numéro du département.

Les fichiers devront être nommés sans espace, sans accent. Un fichier par pièce est demandé.

Pour l'envoi de gros fichiers, [la boîte de dépôt suivante peut être utilisée](#).

Organisme

REGION NOUVELLE-AQUITAINE

- Hôtel de Région
14, Rue François de Sourdis
33077 BORDEAUX Cedex
Téléphone : 05 57 57 80 00

Fichiers attachés

- [Formulaire de demande](#) (21/01/2025 - 0.12 Mo)
- [Formulaire descriptif du projet](#) (21/01/2025 - 0.11 Mo)
- [Annexe financière](#) (21/01/2025 - 41.2 ko)